

Banvin (privilège du)

Droit dont disposaient certains seigneurs de vendre la production de vin du domaine sans être soumis aux taxes, c'est-à-dire aux droits sur la vente de détail comme Quatrième , Huitième, subvention... Les Fermes générales ne reconnaissaient que les droits de banvin accordés avant l'année 1560 et exigeaient que les commis puissent visiter les maisons, caves et celliers pour inventorier et marquer les barriques vendues pendant le temps du banvin.

Références scientifiques

Sources archivistiques et imprimées:

- Sources imprimées:

Bibliographie scientifique:

Citer cette notice:

, *Banvin privilège du* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/111>